



SÉANCE ORDINAIRE 4 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

Et les conseillers :

Jean-François Allen
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Est absente :

Cindy Côté

Madame Louise Chabot, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2023-12-248 2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 novembre 2023 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 21 novembre 2023 ;
4. Période de questions ;
5. Administration générale ;
 - 5.1. Dépôt - rapport mensuel gestion animalière ;
 - 5.2. Entretien ménager salle Amicale - renouvellement de contrat ;
 - 5.3. Avis de motion – règlement no 377-2023 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012, 241-2013, 273-2015 et 347-2020) ;
 - 5.4. MRC - Diagnostic et étude de faisabilité des services de sécurité incendie ;
 - 5.5. Ministère de l'Éducation ;
 - 5.5.1. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - dépôt de projet ;
6. Greffe ;
 - 6.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
 - 6.2. Représentants aux comités ;
 - 6.3. Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil ;
7. Finances ;
 - 7.1. Dépôt - état des revenus et charges au 30 novembre 2023 ;
 - 7.2. Approbation des déboursés et des transactions - novembre 2023 ;
 - 7.3. Comptes à recevoir ;

- 7.3.1. Dépôt de la liste ;
- 7.3.2. Radiation de comptes ;
- 8. Sécurité publique ;
 - 8.1. Demande du directeur incendie ;
 - 8.2. Appel d'offres - appareil respiratoire isolant et autonome ;
- 9. Travaux publics ;
 - 9.1. Dépenses à autoriser ;
- 10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1. Émission des permis ;
 - 10.2. Dossiers des nuisances et autres ;
 - 10.3. Avis de motion ;
 - 10.3.1. Règlement no 378-2023 de concordance portant sur l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes et modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement de construction no 162-2007, le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 et leurs amendements ;
 - 10.3.2. Règlement no 379-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ;
 - 10.4. Adoption de règlements ;
 - 10.4.1. Projet de règlement no 378-2023 de concordance portant sur l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes et modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement de construction no 162-2007, le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 et leurs amendements ;
 - 10.4.2. Projet de règlement no 379-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- 11. Correspondance ;
- 12. Divers ;
- 13. Clôture et levée de la séance.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

2023-12-249 3.1. Séance ordinaire du 6 novembre 2023

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Isidore a été tenue le lundi 6 novembre 2023 ;
 ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;
 ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume, APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE

2023-12-250 3.2. Séance extraordinaire du 21 novembre 2023

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Isidore a été tenue le mardi 21 novembre 2023 ;
 ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;
 ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À

L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 novembre 2023.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Un citoyen s'informe concernant l'avancement du dossier de la route du Vieux-Moulin.

5. Administration générale

5.1. Dépôt - rapport mensuel gestion animalière

Le conseil prend acte du rapport mensuel relativement à la gestion animalière effectuée par madame Josy-Anne Nadeau.

2023-12-251 5.2. Entretien ménager salle Amicale - renouvellement de contrat

ATTENDU QUE madame Josy-Anne Nadeau désire renouveler le contrat relatif à l'entretien ménager de la salle Amicale pour l'année 2024 ;
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de renouveler le contrat de madame Josy-Anne Nadeau relativement à l'entretien ménager à la salle Amicale, pour l'année 2024, au coût suivant, taxes non applicables :

- Tarification de base mensuelle : 88,00 \$
- Tarification par activité : 22,00 \$
- Taux horaire pour entretien spécifique : 26,00 \$

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

5.3. Avis de motion - règlement no 377-2023 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012, 241-2013, 273-2015 et 347-2020)

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Antoine Couture, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 377-2023 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012, 241-2013, 273-2015 et 347-2020).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

2023-12-252 5.4. MRC - Diagnostic et étude de faisabilité des services de sécurité incendie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Marguerite et Frampton désirent présenter un projet dans le cadre de l'aide financière ;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce agira à titre d'organisme responsable du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen, APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage à participer au projet Diagnostic - études de faisabilité sur les services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts.

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE le conseil nomme la MRC de La Nouvelle-Beauce organisme responsable du projet.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, ou sa remplaçante, à signer l'entente avec la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

2023-12-253 5.5. Ministère de l'Éducation

5.5.1. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - dépôt de projet

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation ;

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer un projet dans le cadre dudit programme d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation du projet « Espace multi-saisons » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE la municipalité de Saint-Isidore s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE le conseil désigne madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la municipalité de Saint-Isidore tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

6. Greffe

6.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* » par les élus Jean-François Allen, Cindy Côté et Hélène Jacques, et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2023-12-254 6.2. Représentants aux comités

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les membres ci-dessous se joignent, à titre de représentants de la municipalité, aux comités suivants :

Monsieur Réal Turgeon, maire

- MRC de La Nouvelle-Beauce ;
- Centre de la Petite enfance.

District no 1- Madame Cindy Côté

- Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) ;
- Embellissement et Écologie ;
- Parc Brochu-Châtigny.

District no 2 - Monsieur Daniel Blais, maire suppléant

- Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière ;
- Gîte de St-Isidore ;
- Urbanisme ;
- Vérification administrative.

District no 3 - Monsieur Jean-François Allen

- Conseil d'établissement ;
- Maison des Jeunes ;
- Sécurité incendie ;
- Vérification administrative.

District no 4 - Monsieur Antoine Couture

- Centre municipal ;
- Développement industriel ;
- Loisirs/Culture.

District no 5 - Madame Diane Rhéaume

- Bibliothèque ;
- Office régional d'habitation ;
- Travaux publics.

District no 6 - Madame Hélène Jacques

- Politique familiale et aînés ;
- Ressources humaines ;
- Sécurité civile ;
- Vérification administrative.

ADOPTÉE

2023-12-255 6.3. Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront le :

Lundi 15 janvier	Lundi 8 juillet
Lundi 5 février	Lundi 5 août
Lundi 4 mars	Lundi 9 septembre
Lundi 8 avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

QUE les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

ADOPTÉE

7. Finances

7.1. Dépôt - État des revenus et charges au 30 novembre 2023

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 30 novembre 2023.

2023-12-256 7.2. Approbation des déboursés et des transactions - octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques,

APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve la liste des déboursés, des chèques nos 14930 à 14960 (les chèques no 14818 adopté le 4 juillet 2023, 14847 adopté le 7 août 2023, 14897 adopté le 2 octobre 2023 et 14924 adopté le 6 novembre 2023 étant annulés), les prélèvements nos 4048 à 4074, les dépôts directs nos 503891 à 503935 et les comptes à payer, s'il y a lieu, du mois de novembre 2023 pour un montant total de

534 081,47 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet.

QUE le conseil approuve les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 60 911,95 \$, pour la période de novembre 2023.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité certifie, sous son serment d'office, qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

ADOPTÉE

7.3. Comptes à recevoir

7.3.1. Dépôt de la liste

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2023 au montant de cent quarante et un mille cinquante-six dollars et soixante cents (141 056,60 \$).

Les rappels de perception sont effectués conformément et ce dossier est suivi de près.

2023-12-257 7.3.2. Radiation de compte

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume,

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore radie des livres les comptes suivants, et les intérêts relatifs, pour cause de mauvaises créances :

• D2227	557,24 \$
• D2987	139,00 \$
• D3051	4,92 \$
• D3101	3 212,98 \$
• D3892	60,00 \$
• D4078	912,41 \$
• D4094	10,95 \$
• D4096	0,74 \$
• D4100	1 753,00 \$
• D4343	15,00 \$

ADOPTÉE

8. Sécurité publique

2023-12-258 8.1. Demandes du directeur incendie

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS **(incluant les taxes)**

Équipements

GPS Garmin 377,83 \$

Fournisseur : SAIL

Carte SIM 135,66 \$

Fournisseur : Trakmaps

Tente 10 X 10 avec sac de transport 1 080,88 \$

Fournisseur : Groupe Neurones

Vêtements

24 Chandails manches courtes, 3 962,79 \$
24 Chandails manches longues, 24 pantalons,
24 casquettes et frais de graphisme

22 manteaux identifiés 7 649,74 \$

Fournisseur : Groupe Neuronnes

ADOPTÉE

2023-12-259 8.2. Appel d'offres - appareil respiratoire isolant et autonome

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture,

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur du service incendie à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'appareils respiratoires isolants et autonomes dans un système électronique et un journal diffusé sur le territoire.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

2023-12-260 9.1. Dépenses à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS **(incluant les taxes)**

SIGNALISATION

Poteaux, chevrons, ancrages 6 507,87 \$
et divers panneaux

Fournisseur : Signalisation Lévis

ADOPTÉE

10. Urbanisme et environnement

10.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments relativement aux permis émis pour le mois de novembre 2023.

10.2. Dossier des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de novembre 2023.

10.3. Avis de motion

10.3.1. Règlement no 378-2023 de concordance portant sur l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes et modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement de construction no 162-2007, le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 et leurs amendements

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Diane Rhéaume, conseillère, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 378-2023 de concordance portant sur l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes et modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement de construction no 162-2007, le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 et leurs amendements.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

10.3.2. Règlement no 379-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Hélène Jacques,

qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 379-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

10.4. Adoption de règlements

2023-12-261 **10.4.1. Projet de règlement no 378-2023 de concordance portant sur l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes et modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement de construction no 162-2007, le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 et leurs amendements**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 378-2023 de concordance portant sur l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes et modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement de construction no 162-2007, le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 et leurs amendements soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉE

2023-12-262 **10.4.2. Projet de règlement no 379-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture,

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 379-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉE

10.5. Commission de protection du territoire agricole du Québec

10.5.1. Demande d'autorisation

2023-12-263 **10.5.1.1. Monsieur Mario Paré**

ATTENDU QUE monsieur Mario Paré est propriétaire du lot 3 028 064 au cadastre du Québec d'une superficie de 35,3918 hectares, situé route du Vieux-Moulin;

ATTENDU QUE cette propriété supporte une résidence construite en 1920 de même qu'une ancienne grange qui n'est plus utilisée à des fins agricoles depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE monsieur Paré s'est construit une résidence sur le lot aujourd'hui connu comme étant le lot 3 029 089 et que cette construction faisait suite à un avis de conformité émis par la Commission en 1980 (025174), avis qui réfère à l'article 101 de la loi;

ATTENDU QUE lors de la construction de la résidence en 1981, la superficie de terrain respectait la réglementation municipale en vigueur sans égard au contexte de corridor riverain aujourd'hui applicable;

ATTENDU QUE l'emplacement résidentiel, le lot 3 029 089, totalise 2 087,9 mètres carrés et que la réglementation municipale prévoit plutôt des emplacements d'une superficie de 3 700 mètres carrés lorsque localisés dans le corridor riverain, 100 mètres, de la rivière Le Bras;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande, 1 247 mètres carrés ne fait pas l'objet d'opérations agricoles mais est plutôt tondue à des fins esthétiques;

ATTENDU QUE la présente demande vise à augmenter la superficie de cet emplacement le portant à 3 334,9 mètres carrés;

ATTENDU QUE par la localisation du puits qui dessert la résidence, la quasi-totalité de la superficie visée ne peut faire l'objet de fertilisation compte tenu de l'aire de protection de 30 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire de la terre, monsieur Mario Paré, n'est pas producteur agricole, et que, hormis la superficie visée, les superficies non boisées font l'objet d'une location à un producteur agricole de la municipalité qui y récolte du foin;

ATTENDU QUE le lot 3 029 089 à agrandir sera diminué d'une superficie de 249,3 mètres carrés dans le cadre du projet d'élargissement de la route du Vieux Moulin du ministère des Transports et de la Mobilité Durable, le portant à 1 838,6 mètres carrés;

ATTENDU QUE suite à une autorisation de la Commission de la superficie visée et de la réalisation de l'élargissement de la route du Vieux Moulin la superficie du lot sera de 3 085,6 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture, APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande d'autorisation de monsieur Mario Paré auprès de la Commission de protection du territoire concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation résidentielle accessoire d'une partie du lot 3 028 064 d'une superficie de 1 247 mètres carrés.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité.

QUE le conseil informe la Commission qu'il n'existe pas d'emplacement disponible hors de la zone agricole pour satisfaire le besoin d'agrandissement du lot 3 029 089, ce dernier étant localisé à 2,4 kilomètres de la zone non agricole municipale.

ADOPTÉE

11. Correspondance

2023-12-264 Le Crépuscule - déjeuner de la Saint-Valentin

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de trois (3) représentants au 27^e Déjeuner de la Saint-Valentin organisé par Le Crépuscule, qui se tiendra le 16 février 2024 à Saint-Bernard, au coût total de deux cent vingt-quatre dollars et vingt-cinq cents (224,25 \$), incluant les taxes.

ADOPTÉE

2023-12-265 Domaine Taschereau - dîner de Noël des gens d'affaires de la Beauce

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques,

APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de trois (3) représentants au dîner de Noël des gens d'affaires de la Beauce organisé par le Domaine Taschereau, qui se tiendra le 13 décembre 2023 à Scott, au coût total de trois cents dollars (300,00 \$), taxes non applicables.

ADOPTÉE

2023-12-266 Service Canada - emplois d'été 2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada lance Emplois d'été Canada 2024 pour aider les étudiants et les collectivités ;

CONSIDÉRANT QUE le programme contribue à offrir des expériences de travail aux étudiants et accorde du financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois de grande qualité pour les étudiants de 15 à 30 ans ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore participe au programme Emplois d'été Canada 2024 et accepte d'embaucher un (1) étudiant et ce,

après approbation de subvention salariale.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif à la demande.

ADOPTÉE

12. Divers

Aucun sujet.

2023-12-267 13. Clôture et levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,
APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 20.

Adopté ce 15 janvier 2024.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Chabot,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
